

Sarl en difficulté et dettes comment faire?

Par delph83, le 27/08/2009 à 16:29

Bonjour,

nous possédons une sarl de 3 associés je suis actionnaire majoritaire mon ami est gérant minoritaire (salarié donc) et nous avons un associé.

Le capital de la sarl est de 34000 euros.

Aujour dhui les dettes s'accumulent, nous avons penser à vendre le fond de commerce mais cela peut etre long.

Bref que faire, voir auprès du tribunal de commerce pour faire une cessation de paiment? déposer le bilan? nous n'avons aucune idée de comment cela se passe et surtout le capital est t'il perdu si nous sommes en liquidation?

merci de bien vouloir nous éclairer

Par reno_8, le 31/08/2009 à 22:20

Quelle est le montant de vos capitaux propres au dernier bilan?

Vous devez être suivi par un cabinet comptable, il pourra vous conseiller.

Dans un premier temps, il est souvent mis en place le redressement judiciaire avec le gel des dettes antérieurs pour redonner du souffle et de la trésorerie.

Mais si vous avez des dettes, et que vous liquidez, soyez en sure, vous passerez les derniers à la "caisse" pour récupérer les 34000 € . vous devrez d'abord payer les dettes fournisseurs, sociales et bancaires avant de récupérer les miettes.

C'est dure à dire mais c'est ainsi...

Par GERARD35, le 09/09/2009 à 22:26

Bon, déjà

quelle est votre activité ?

quelle région?

Il faudrait faire un audit des dettes à devoir.

de vos recettes journalières.

Quelle est votre activité ?

surface de votre commerce ? êtes-vous propriétaire des murs ?

etc..

Pleins de questionnement à répondre et qui pourraient éventuellement vous aider à redresser la situation ?

Perdez-vous de l'argent tous les mois ?

Pourrais vous apportez plus informations sur les axes à faire...

Dépôt de bilan si cela fait la valeur de votre actif vendable à court terme ne peut pas couvrir vos dettes.

Avec la conjoncture actuelle, votre fdc est quasi invendable car les acheteurs auront besoins de vos bilans pour faire une demande de financement. courage.